

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT du 17 décembre 2018

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE** : Conventions particulières GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève sur deux sites en hauteur
2. **ADMINISTRATION GENERALE** : Recensement de la population
3. **ADMINISTRATION GENERALE** : funérarium Saint-Vincent – rapport annuel du délégataire de service public
4. **ADMINISTRATION GENERALE** : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux – avenant n° 6
5. **FINANCES** : Budget général – décision modificative n° 1
6. **FINANCES** : Engagement des dépenses d'investissement
7. **FINANCES** : Subvention de fonctionnement au CCAS
8. **FINANCES** : Pertes sur créances admises en non-valeur
9. **FINANCES** : Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de photocopies
10. **FINANCES** : Nouveaux tarifs
11. **FINANCES** : Demande de subvention DETR réhabilitation de la mairie annexe de CHEMERY
12. **URBANISME** : Autorisation de dépôt d'un permis de construire
13. **PATRIMOINE** : Location d'une parcelle de jardin située au lieudit du « Ham » à Monsieur KABAN Orhan
14. **PATRIMOINE** : Avenant au bail emphytéotique conclu avec LOGIEST
15. **PATRIMOINE** : Versement d'une indemnité à Monsieur Christian BOTZUNG
16. **PERSONNEL** : Suppression de postes
17. **ANIMATION** : ASBH – Apurement de la participation 2017
18. **FORETS COMMUNALES** : Coupes et travaux d'exploitation 2019

N° 01 – ADMINISTRATION GENERALE : Conventions particulières GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève sur deux sites en hauteur

Rapporteur : M. BIANCHIN

Par délibération en date du 13 avril 2015 le conseil municipal avait décidé d'autoriser notre collectivité à signer avec GRDF une convention d'occupation domaniale ayant pour l'objet l'installation et l'hébergement de concentrateurs sur un point haut. Je vous rappelle que ces équipements permettront à terme le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels suite à l'installation de compteurs communicants gaz (gazpar).

Le déploiement sur FAULQUEMONT devrait s'effectuer à partir de 2020.

ENGIE INEO vient d'effectuer pour le compte de GRDF une étude technique sur chacun des sites retenus en 2015 : le beffroi de l'hôtel de ville et le clocher de l'église Marie-Reine.

Au vu de ces documents GRDF a décidé d'implanter un concentrateur sur chacun des deux sites et il convient désormais de signer une convention particulière pour chaque site.

Je vous propose en conséquence d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention particulière pour chaque site ainsi que toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

-0-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 2 abstentions (M. FRESNOY*) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Principe de précaution.

N° 05 – **FINANCES** : Budget Général – Décision modificative n° 1

Rapporteur : M. MICHEL

Je vous propose d'**ADOPTER** la Décision Modificative n° 1 concernant les ajustements comptables suivants à apporter au Budget Général 2018 :

	Dépenses		Recettes
Section d'investissement	165 000		165 000
10226 taxe d'aménagement	15 000	1321 subvention Etat (opération 202) (requalification du centre ancien)	103 300
2313 travaux de bâtiments	46 000		
2315 travaux de voiries	60 000	1322 subvention Région (opération 202) (requalification du centre ancien)	61 700
2313 travaux de bâtiments (opération 202) (requalification du centre ancien)	-446 000		
2315 travaux de voiries (opération 202) (requalification du centre ancien)	466 000		
2315 travaux de voiries (opération 173) (voiries-trottoirs)	5 000		
2315 travaux de voiries (opération 205) (voiries et réseaux extension rue des Potiers)	19 000		

DISCUSSION

M. FRESNOY précise qu'il ne prendra pas part au vote des points 5 à 11 présentés par M. MICHEL.

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 06 – **FINANCES** : Engagement des dépenses d'investissement

Rapporteur : M. MICHEL

La loi n° 88.13 du 05 janvier 1988, dite « loi d'amélioration de la décentralisation » a apporté certains assouplissements aux règles budgétaires communales.

Notamment, dans l'attente du vote du budget primitif, le maire peut désormais, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Je vous propose, en conséquence, d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à **ENGAGER**, **LIQUIDER** et **MANDATER** en 2019 des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

BUDGET GENERAL	DEPENSE D'INVESTISSEMENT BP 2018		OUVERTURE CREDITS 2019
	Article	Montant	Montant
Matériel de transport	2182	38 000	9 500
Mobilier	2184	33 600	8 400
Autres acquisitions	2188	65 200	16 300
Travaux dans les bâtiments	2313	445 450	111 350
Travaux de voirie	2315	753 000	188 250

Ces crédits seront, bien entendu, repris lors de l'élaboration du budget primitif 2019.

-O-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 07 – **FINANCES** : Subvention de fonctionnement au CCAS

Rapporteur : M. MICHEL

Une subvention de fonctionnement au CCAS de FAULQUEMONT de 40 000 € est inscrite au Budget Primitif 2018.

Afin de permettre au CCAS de FAULQUEMONT de pouvoir honorer les dépenses du premier trimestre 2019, je vous propose de **VERSER** en début d'année la somme de 20 000 €.

-O-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 08 – **FINANCES** : Pertes sur créances admises en non-valeur

Rapporteur : M. MICHEL

La commune est saisie par la Trésorerie de Faulquemont de demandes d'admission en créances irrécouvrables.

Les admissions de créances proposées en 2018 par le comptable public intéressent des titres de recettes émis sur la période 2013. Leur montant s'élève à 88,00 € au titre des créances admises en non-valeur.

Admission des créances admises en non-valeur

Année	Nom du débiteur	Intitulé	Montant
2013	PAWLAK PEGGY	Périscolaire 2° trim et 3° trim 2012/2013	88,00

A la lumière de ces éléments, je vous propose de **RESERVER** une suite favorable à la demande d'admission du Trésor Public, celle-ci étant valorisée pour un montant global de 88,00 € pour les créances admises en non-valeur.

-0-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 09 – FINANCES : Suppression de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de photocopies

Rapporteur : M. MICHEL

Par délibération en date du 26 janvier 1970, le conseil municipal avait créé une régie de recettes pour l'encaissement des droits des photocopies.

L'activité de cette régie de recettes est très faible : 225 € de recettes en 2017, 111,90 € au 30 novembre 2018 pour l'année 2018, et Mme NAFZIGER, Comptable Public, lors de la dernière vérification de cette régie de recettes, en a préconisé la suppression.

Je propose donc de suivre l'avis du Comptable Public et de **SUPPRIMER** la régie de recettes pour l'encaissement des droits de photocopies au 31 décembre 2018.

-0-

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 10 – FINANCES : Nouveaux tarifs

Rapporteur : M. MICHEL

Je vous propose d'**APPLIQUER** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2019 :
Ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} janvier 2014

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
➤ <u>Location de tentes</u>		
Tentes 4 x 5 m	35 €	37 €
Tente 8 x 12 m	200 €	210 €
➤ <u>Location de bennes</u>		
	65 €	70 €
➤ <u>Location Centre socioculturel du Herrenwald</u>		

Grande Salle

	PRIVES				ASSOCIATIONS				SYNDICATS – PARTIS POLITIQUES	
	Ville		Extérieur		Ville		Extérieur		Tarif actuel	Tarif proposé
	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif actuel	Tarif proposé	Tarif actuel	Tarif proposé		
avec cuisine	315 €	330 €	470€	490€	260 €	270 €	410 €	430 €	470 €	490 €
sans cuisine	260 €	270 €	420 €	440 €	220 €	230 €	370 €	390 €	420 €	440 €

- Tarifs minorés de 50 % en semaine
- Passage du tarif horaire en semaine de 25 € à 26 €
- Tarifs minorés de 50 % pour les membres du personnel (actifs et retraités)
- Gratuité de la 4^{ème} location pour les associations locales

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
<i>Salle de réunion</i>		
• Associations extérieures, syndicats, partis politiques, sociétés		
½ journée ou soirée :	12 €	12,50 €
Journée :	24 €	25 €
Gratuité pour les associations locales		

- Associations extérieures, syndicats, partis politiques, sociétés

½ journée ou soirée :	12 €	12,50 €
Journée :	24 €	25 €
Gratuité pour les associations locales		

- Location mairie CHEMERY- week end
- | | |
|------|------|
| 33 € | 35 € |
|------|------|

Gratuité associations locales et cafés enterrements habitants

➤ CIMETIERE

Concession

15 ans	27 €/m2	28 €/m2
30 ans	69 €/m2	71 €/m2
50 ans	170 €/m2	172 €/m2

COLOMBARIUM

Case	800 €	810 €
Concession 15 ans	27 €	28 €
Concession 30 ans	69 €	71 €

CINERAIRE

Caveau	265 €	270 €
Concession 15 ans	27 €	28 €
Concession 30 ans	69 €	71 €

JARDIN DU SOUVENIR

Dispersion	./.	./.
------------	-----	-----

➤ <u>Location jardins</u> (tarifs annuels)	4 € de l'are	5 € de l'are
---	--------------	--------------

-0-

DISCUSSION

M. BLANCHARD propose que la phrase «les tarifs n'ont pas été augmentés depuis le 1^{er} janvier 2014» soit rajoutée au début de la délibération.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvons plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 11 – FINANCES : demande subvention DETR réhabilitation mairie annexe CHEMERY

Rapporteur : M. MICHEL

Le projet de réhabilitation de la mairie annexe de CHEMERY, avec un réaménagement des espaces existants, la réfection des sanitaires et la mise en accessibilité du bâtiment est estimé à 169 800 € HT.

Par délibération en date du 09 avril 2018 le conseil municipal avait sollicité le Département de la Moselle pour obtenir un subventionnement au titre du dispositif d'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER). La Commission Permanente du Conseil Départemental a attribué la somme de 30 000 € à ce projet.

Il convient cependant d'obtenir des financements complémentaires afin de boucler le montage financier de ce projet qui est notamment éligible à la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) au titre des opérations prioritaires 2019 – Patrimoine bâti.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Travaux réhabilitation mairie annexe	164 100	Subvention Département (AMITER)	30 000
		DAC DUF CC	18 300
		Subvention DETR ou autre	45 750
Missions CT et SPS	5 700	Fonds propres commune	75 750
TOTAL	169 800	TOTAL	169 800

Je vous propose en conséquence :

- 1) d'**ADOPTER** ce projet ;
- 2) de **VALIDER** le plan de financement proposé ci-dessus ;
- 4) de **DEPOSER** une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2019 ou de tout autre type de subventionnement possible.

-O-

DISCUSSION

M. le Maire signale que le Président du Conseil Départemental de la Moselle a reçu un courrier de M. BONNET lui demandant de ne pas octroyer de subvention pour ce projet. Ce dernier considère que CHEMERY n'a pas besoin de la réhabilitation de cette mairie annexe suffisamment équipée et que les habitants de CHEMERY peuvent se déplacer à FAULQUEMONT où à Créanto.

M. MICHEL poursuit en expliquant que le Département n'a pas suivi cette requête de M. BONNET et a attribué une subvention au même taux que pour les autres communes du Département.

M. FRESNOY* ne prend pas part au vote.

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité les propositions du rapporteur.*

Pourquoi nous ne prenons plus part au vote des délibérations présentées par M. Victor Michel : En sa qualité de vice-président du Sydème (organisme qui collecte nos déchets), monsieur Michel a voté, avec d'autres, en toute illégalité des budgets insincères. L'établissement volontairement insincère et erroné d'un budget caractérise des délits de faux et de faux en écriture publique. Le Sydème fait l'objet d'une enquête ordonnée par le procureur de la République de Sarreguemines. L'enquête est en cours. Dans plusieurs courriers, j'ai demandé à monsieur Michel de s'expliquer devant les habitants du DUF. Il n'a jamais répondu à mes demandes. Mes colistiers et moi avons demandé au maire de Faulquemont de retirer la délégation de « *monsieur Finances de la commune de Faulquemont à monsieur Michel au prétexte que nous ne pouvions plus lui faire confiance* ». Bien évidemment, cela nous a été refusé.

N° 15 – PATRIMOINE : Versement d'une indemnité à Monsieur Christian BOTZUNG

Rapporteur : M. BLANCHARD

Monsieur Christian BOTZUNG a fait l'acquisition à la commune de FAULQUEMONT des parcelles cadastrées section 32 n° 144 et 146 rue Saint Vincent. Il a obtenu en date du 11 avril 2018 un permis de construire pour sa maison individuelle.

Alors que les travaux de terrassement débutaient, Monsieur BOTZUNG a constaté que le sous-sol du terrain était constitué d'un important remblai de tuiles ce qui lui a occasionné un surcout de l'ordre de 5 000 € (4 200 € de béton et 800 € de supplément pour le terrassement).

Monsieur BOTZUNG demande à la municipalité un dédommagement.

La commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation qui s'est réunie le 20 septembre 2018 a proposé à l'unanimité une indemnisation à hauteur de 2 500 €.

Je vous propose donc de **SUIVRE** l'avis de votre commission Urbanisme – Patrimoine – Réglementation et :

1. d'**INDEMNISER** Monsieur Christian BOTZUNG à hauteur de 2 500 € au titre du dédommagement pour le surcoût engendré par la présence d'un important remblai de tuiles dans le sous-sol de son terrain
2. d'**AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 2 contre (M. FRESNOY*) les propositions du rapporteur.*

Pourquoi avons-nous voté CONTRE : Soit on lui accordait la totalité du surcout soit on ne lui accordait rien.

N° 17 – ANIMATION JEUNESSE : A.S.B.H. – Apurement de la participation 2017

Rapporteur : M. SERETTI

Vous trouverez, ci-joint, le bilan financier 2017 définitif concernant la gestion du Centre social.

Je vous propose de **VERSER** la somme de 383,31 € à l'ASBH correspondant au solde à verser pour le fonctionnement du Centre Social en 2017.

-O-

DECISION

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** par 22 voix pour et 2 abstentions (M. FRESNOY*) la proposition du rapporteur.*

Pourquoi nous sommes-nous ABSTENUS : Nos demandes de faire un appel à projets auprès d'autres structures identiques à l'ASBH n'ont jamais été acceptées.

Le budget approuvé est disproportionné. Il aurait été intéressant de connaître ce qu'un autre organisme aurait coûté à la commune pour les mêmes prestations.

La commune de Créhange ne travaille plus avec l'ASBH depuis de nombreuses années, pourtant chaque année les enfants de cette commune ont droit à des activités durant les vacances scolaires. Nous nous sommes toujours interrogés sur les raisons du refus à faire une comparaison tarifs/prestations.